



Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 15
- Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 28 juin 2023

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, S. JAVOGUES, P. VIDONNE, J-L. MAULET, C. PEGUET, C. MEYNET, J-L. LACHENAL, A. MIZZI, S. ROUGET, F. CONTAT, D. EISACK et S. MILLOT-FEUGIER

Procurations : MM. I. SAGE à C. PEGUET, André PUGIN à B. MARQUET, N. SEMLAL à S. LE MOAL, G. SUATON à S. JAVOGUES, V. JACQUEMOUD à Lucas PUGIN et R. DIAKHATÉ à P. VIDONNE

Excusés : MM. É. BOUCHET, P. SAUVAGET, S. BIOLLUZ et G. GAUTHIER

Absents : MM. T. GAL, P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : M. J-L LACHENAL

2023DELIB071 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LA ROSE DES VENTS : ATTRIBUTION DES LOTS

1.1 Marchés publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1 et suivants, et R.2123-1 1° et suivants ;

Vu la délibération n° 2023DELIB056 du Conseil municipal en date du 30 mai 2023 portant attribution des lots 4, 9 et 12 du marché de travaux de rénovation et extension de l'école la Rose des Vents ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 20 juin 2023 ;

Considérant qu'une procédure adaptée en 14 lots a été lancée pour des travaux de Rénovation et extension de l'école de la Rose des Vents, avec une remise des offres le 15 mai 2023 ;

Considérant l'attribution des lots 4 « étanchéité », 9 « faux-plafonds » et 12 « carrelage-faïence » par le Conseil municipal en date du 30 mai 2023 ;

Considérant qu'en vertu de l'article de l'article R.2122-2 du code de la commande publique, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable peut être conclu pour les lots 2 « Démolition-Gros œuvre », 3 « Charpente - Couverture - Bardage » et 7 « Menuiseries intérieures bois », compte tenu qu'aucune offre n'avait été déposée dans les délais prescrits par les documents de la consultation ;

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 7 « Menuiseries intérieures bois » au jour de la séance du conseil municipal ;

Considérant qu'à la suite du constat que les offres enregistrées dépassent les estimations validées par la collectivité sur les lots suivants: 5 « Menuiseries extérieures alu – occultations », 6 « Serrurerie », 8 « cloisons-doublages », 10 « cloisons mobiles », 11 « peintures extérieure et intérieure », 13 « sols souples » et 15 « courants forts-courants faibles-SSI », le pouvoir adjudicateur a décidé de recourir à la négociation pour ces lots ;

Considérant que la procédure initiale ayant été déclarée inacceptable pour le lot 14 « Chauffage-Sanitaire-Ventilation », une procédure a pu être relancée ;

Considérant le rapport d'analyse des offres effectué par la maîtrise d'œuvre (60% sur le prix des prestations, 40% sur la valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique) ;

Considérant que ladite analyse fait ressortir les offres économiquement avantageuses par lot comme suit :

LOT		CANDIDAT	MONTANT € HT
Lot 2	Démolition-Gros œuvre	3B Construction	301 451,80
Lot 3	Charpente – Couverture - Bardage	LG Bois	133 042,28
Lot 5	Menuiseries extérieures alu – occultations	Alu Concept Habitat	39 244,79
Lot 6	Serrurerie	Roguet Serrurerie	5 300
Lot 8	Cloisons-doublages	Bonglet	63 005
Lot 10	Cloisons mobiles	Algaflex	10 919
Lot 11	Peintures extérieure et intérieure	Bonglet	21 030,40
Lot 13	Sols souples	Bonglet	7 636
Lot 14	Chauffage-Sanitaire-Ventilation	Aquatair	229 684,76
Lot 15	Courants forts-courants faibles-SSI	Bouille	104 973,31

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : **Attribue** les 10 lots du marché de travaux de rénovation et extension de l'École la Rose des Vents pour un montant total hors taxe de 916 287,34 € HT comme suit :

LOT		CANDIDAT	MONTANT € HT
Lot 2	Démolition-Gros œuvre	3B Construction	301 451,80
Lot 3	Charpente – Couverture - Bardage	LG Bois	133 042,28

Lot 5	Menuiseries extérieures alu - occultations	Alu Concept Habitat	39 244,79
Lot 6	Serrurerie	Roguet Serrurerie	5 300
Lot 8	Cloisons-doublages	Bonglet	63 005
Lot 10	Cloisons mobiles	Algaflex	10 919
Lot 11	Peintures extérieure et intérieure	Bonglet	21 030,40
Lot 13	Sols souples	Bonglet	7 636
Lot 14	Chauffage-Sanitaire-Ventilation	Aquatair	229 684,76
Lot 15	Courants forts-courants faibles-SSI	Bouille	104 973,31

Article 2 : Donne délégation dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la passation du marché de travaux du lot 7 « Menuiseries intérieures bois » ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau, à signer les marchés attribués et tous documents relatifs à ce dossier ;

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget primitif 2023.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Luc LACHENAL

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **10 JUL 2023**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 074-217402205-20230704-2023DELIB071-DE